

## 6.6 Officialisation des résultats

### 6.6.1 Pointage sportif

En plus du pointage sécurité, chaque pilote doit pointer le plus vite possible au PC Course afin de vider la trace du GPS.

Ceci déterminera directement l'heure de proclamation des résultats.

### 6.6.2 Classements

Seront proclamés les classements suivants :

- Individuel,
- Par team (un Team est composé de 3 pilotes, tous les pilotes marquent pour le Team),
- Par club (les 2 meilleurs de chaque club sur l'étape marquent pour leur club),
- Par école (seuls 2 élèves par moniteur peuvent marquer des points, le moniteur n'est pas classé en individuel, l'objectif étant qu'il reste avec ses élèves),
- En Biplace (un classement spécifique aux biplaces sera édité, le tandem apparaîtra toutefois dans le classement individuel).

### 6.6.3 Réclamations et protestations officielles

Voir Règlement FFVL

## 6.7 Sites utilisés

La X-Fly utilisera des sites officiels pour les départs et fin d'étape. Mais les pilotes sont susceptibles d'utiliser de nombreux autres sites pendant les étapes, et parfois peut-être des décollages « sauvages ».

***Nous attirons l'attention des pilotes sur le respect des lieux et des personnes dont vous devez faire preuve. Les sites restent des lieux sensibles où la courtoisie et la protection de l'environnement doivent être une priorité de tout instant.***

***Ces valeurs font partie intégrante de la philosophie de la X-Fly.***

## 6.8 Règles de l'air

Voir Règlement FFVL

## 6.9 Acceptation des règles, sanctions

Tout participant dont le comportement sportif, l'attitude verbale ou physique sera jugée par le Jury déloyale ou abusive, sera éliminé de la X-Fly.

Par le fait de son engagement, chaque pilote adhère sans restriction au présent règlement.

# Règlement

## 1<sup>ère</sup> X-FLY Mont-Blanc

### la course bivouac en parapente du 14 au 20 juillet 2008

#### INTRODUCTION

**La X-Fly est un nouveau concept de raid bivouac. Sa vocation est de rassembler les pilotes de tous horizons et de tous niveaux afin de favoriser le partage des expériences dans une ambiance conviviale.**

***Le règlement de la X-Fly 2008 applique le « règlement compétition parapente » de la FFVL qui tient lieu de document de référence. Seuls les points spécifiques à la X-Fly seront abordés dans le règlement suivant. Ils prévaudront sur les articles équivalents du règlement FFVL.***

#### Contacts :

Directeur : Pascal FAVIER - 06 22 39 71 72 - Animatrice Évènements : Caroline SAVIN - 06 22 39 71 98  
Office de Tourisme de Passy - 35 place du Dr Joly Plateau d'Assy - 74190 PASSY  
www.passy-mont-blanc.com / animation@passy-mont-blanc.com - Tél. : 04 50 58 80 52 - Fax : 04 50 93 83 74



# 1 - ORGANISATION DE LA COMPETITION

## 1.1 Organisateurs

L'association « X-Fly Team » est l'organisatrice de la « X-Fly Mont-Blanc 2008 ».

Elle est composée de :

- Président : Bertrand DOLIGEZ
- Secrétaire : Arnaud SECHER
- Trésorier : Philippe MOGENY

## 1.2 Délégués techniques

Le « X-Fly Team » fera appel sur chaque étape à une personne locale compétente du point de vue de la sécurité, de la connaissance du site, de l'analyse météo. Ceci afin de pouvoir proposer une épreuve optimisée le jour dit.

Ces personnes seront contactées quelques semaines avant l'épreuve afin de pouvoir assister le « X-Fly Team » lors de la préparation de l'étape.

Un Délégué Technique permanent sera choisi par l'organisation pour la durée de la X-Fly.

## 1.3 Comité de pilotes

Il a pour mission de veiller au respect des règles de sécurité. Lors de l'élaboration des manches, le DE consulte le comité, bien que le choix final soit de son ressort.

Composition :

- 1 pilote désigné par l'organisateur concourant pour le classement réel,
- 1 pilote élu par les pilotes concourants pour le classement réel,
- le délégué technique permanent (en son absence un troisième pilote élu par les pilotes concourants pour le classement réel).

## 1.4 Jury

Formé avant l'ouverture de la compétition, il est composé comme suit :

- 1 représentant de l'organisateur,
- 1 pilote désigné par le comité de pilotes en son sein,
- le DT ou en son absence un second pilote du comité de pilote.

Le DE assiste aux délibérations du Jury avec voix consultative.

Le rôle du Jury reste celui précisé dans le règlement FFVL

## 1.5 Le collège de sécurité (CdS)

Le DE constitue le CdS en faisant appel aux pilotes participants à l'épreuve. Un minimum de 5 pilotes est demandé. Le DE peut les désigner si besoin est. Idéalement, le CdS est composé de pilotes dont le niveau reflète l'ensemble de tous les niveaux présents sur la X-Fly.

Les pilotes du CdS, comme tous les pilotes engagés dans l'étape, doivent être en écoute sur la fréquence pilote. Ils seront équipés d'une seconde radio qui leur permettra sans manipulation compliquée d'être joignable sur la fréquence sécurité, ou de contacter le DE.

Le CdS informe le DE sur les conditions aérologiques rencontrées en vol. Les rapports rendus par les pilotes se font en utilisant une échelle qui comporte 3 niveaux (1 : pas de problèmes ; 2 : conditions fortes mais fréquentables ; 3 : conditions trop fortes pour voler)

# 2 - PILOTES

## 2.1 Conditions générales de participation

Chaque pilote doit :

- être titulaire du Brevet de Pilote Confirmé (ou IPI Card niveau 5).
- être licencié FFVL (licence en cours de validité), ou d'une licence équivalente pour les étrangers (qui devront pouvoir justifier d'une RC aérienne).

Exemple :

Distance en ligne droite du Départ (bivouac précédent) au Bivouac suivant : 52 km

Distance annoncée : 80km

	Distance réalisée : <b>70km</b>		Distance réalisée : <b>77km</b>		Distance réalisée : <b>95 km</b>	
		Pénalités		Pénalités		Pénalités
Ecart au projet (en %)	12.5%	-100 flyers	3.75%	0 flyers	18.75%	-200 flyers
Flyers de distance	70km	700 flyers	77 km	770 flyers	95 km	950 flyers
Arrivée au bivouac	oui	104 flyers	oui	104 flyers	oui	104 flyers
<b>TOTAL SUR L'ETAPE</b>	<b>704 flyers</b>		<b>874 flyers</b>		<b>854 flyers</b>	

## 6.1.4 Marche

En cas de mauvais temps, il est prévu de faire une marche sans le matériel de vol.

La distance maximum à réaliser dans la journée sera de 30km.

Le parcours sera repéré sur une carte et des check-points placés régulièrement sur l'itinéraire. Les pilotes pourront choisir de s'y arrêter ou de continuer. La distance minimale à faire sera de 2km, aucun chrono ne sera pris.

Calcul des flyers : 5 flyers par km marché.

Bonus d'arrivée aux 30km : 10% des flyers de distance, soit 15 flyers.

## 6.2 Pénalités

Il est possible au cours des manches d'acheter une navette, moyennant une somme de points. Ou encore de perdre des points pour toute autre raison, ...

TABLEAU DES PENALITES	
Achat d'une navette (officielle ou stop)	- 7 flyers / km
Pilote qui n'est pas au bivouac à l'heure de fin de manche. S' il lui manque x km pour rentrer au bivouac on déduit x km de sa distance du jour.	- x km de la distance du jour.
Absence de trace GPS sur une portion du parcours.	-7 flyers / km manquant
Pas de pointage sécurité ou pointage hors délai (30mn)	0 à l'étape

## 6.3 Fenêtre de décollage

Il n'y a pas de fenêtre de décollage.

Il y a une ouverture de manche qui pourra être à 6h comme à 8h (du matin), en fonction des conditions et de l'étape qui nous concerne.

Chaque pilote est libre de choisir son site de décollage, la façon de s'y rendre (à pied ou en navette, avec les pénalités qui en découlent) ainsi que le moment du décollage.

## 6.4 Fermeture de manche

Une heure limite pour arriver au bivouac sera décidée par le comité de pilotes.

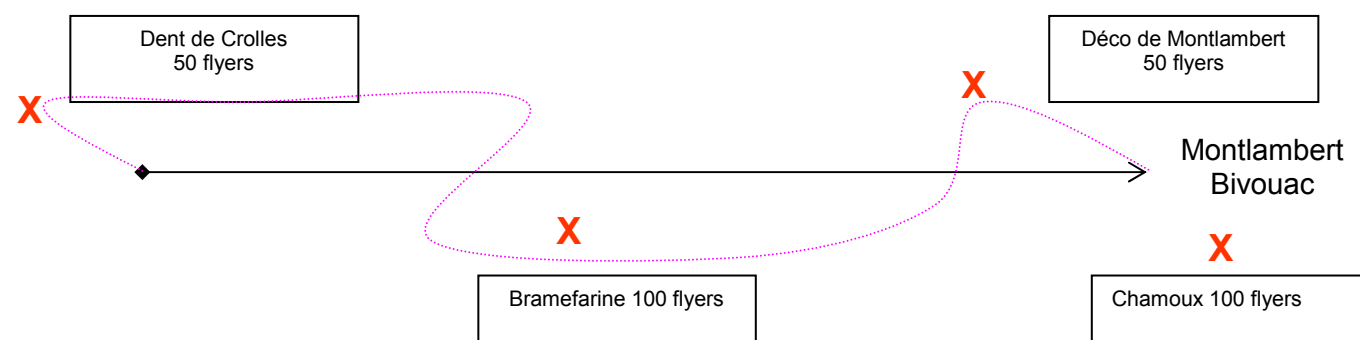
Ce sera l'heure de fin de manche.

C'est à partir de celle-ci que le pointage sécurité devra être fait dans les 30 minutes.

## 6.5 Ligne d'arrivée

Le passage de l'arrivée se fera par survol ou passage à pied de la ligne d'arrivée qui sera matérialisée physiquement au sol.

Exemple sur l'étape St-Hilaire – Montlambert :



Si le pilote réalise le parcours ci-dessus (pointillé violet), le calcul des points se fera de la façon suivante:

St-Hilaire – Montlambert	35 km	350 flyers
Dent de Crolles		50 flyers
Bramefarine		100 flyers
Chamoux		0 flyers
Déco de Montlambert		50 flyers
Arrivée au bivouac	350 X 20 / 100	70 flyers
<b>TOTAL des flyers de l'étape</b>		<b>620 flyers</b>

Les valeurs données aux balises sur l'exemple ne le sont qu'à titre indicatif, elles seront ré-évaluées en fonction des conditions météo du jour.

Le DE pourra selon les conditions ou l'étape du jour, valoriser beaucoup plus une balise si elle est faite dans un certain créneau horaire (exemple : 100 flyers normalement, 250 flyers si la balise est faite entre 13 et 14 heures).

Si le pilote arrive au bivouac dans les temps, il est gratifié d'un nombre de flyers équivalents à 20% de la distance Départ (bivouac précédent)– Bivouac en ligne droite.

Exemple : St-Hilaire – Montlambert = 35 km ; le pilote qui arrive au bivouac sera gratifié de  $350 \times 20 / 100 = 70$  flyers , et ce quelle que soit la distance réalisée dans la journée.

### 6.1.3 Distance libre avec projet de distance

Chaque pilote devra annoncer auprès de l'organisation la distance qu'il envisage de réaliser le jour dit en intégrant de 1 à 3 points de contournement (nombre décidé par le comité de pilotes).

Calcul des points :

Si le pilote arrive au bivouac dans les temps, il est gratifié d'un nombre de flyers équivalents à 20% de la distance Départ (Bivouac précédent) – Bivouac en ligne droite.

On attribue 10 flyers du km parcouru (sans distinction de marche ou de vol).

Un système de pénalités est appliqué sur ce type de manche.

Ecart au projet	Pénalités
De 0 à 5% de la distance annoncée	0 flyers
De ]5 à 10] % de la distance annoncée	- 50 flyers
De ]10 à 15] % de la distance annoncée	- 100 flyers
De ]15 à 20] % de la distance annoncée	- 200 flyers
Au-delà de 20 % de la distance annoncée	- 250 flyers

Pour des raisons de sécurité, le DE est souverain pour interdire de vol un pilote dont le niveau serait incompatible avec les conditions du jour.

## 2.2 Les écoles

Les écoles peuvent inscrire des élèves à la X-Fly.

Ces élèves sont dispensés d'avoir le Brevet de Pilote Confirmé dans la mesure où ils sont encadrés par leur moniteur. Toutefois, le Brevet de Pilote est fortement recommandé. Les écoles sont responsables de l'évaluation du niveau des élèves pour pouvoir participer à la X-Fly.

Le X-Fly Team impose aux écoles d'avoir 3 élèves par moniteur au maximum.

## 2.3 Les pilotes à mobilité réduite

Les règles appliquées sont les mêmes.

Cependant des aménagements pourront être réalisés dans l'assistance matérielle lors des décollages, mais aussi pour les navettes.

Ces dispositions seront prises ultérieurement à la parution de ce règlement après concertation avec les personnes concernées.

Elle seront rendues publiques par Internet et par voie d'affichage au PC Course avant la première épreuve.

## 3 - INSCRIPTIONS

### 3.1 Modalités d'inscription

La demande d'inscription se fait :

en remplissant le formulaire sur internet en allant sur le site de la FFVL et en suivant les liens éventuels <http://www.ffvl.fr/competition/parapente> en envoyant le paiement à l'organisation.

L'inscription sera formellement validée par l'organisateur à la réception du chèque. Un courrier de confirmation sera envoyé au pilote.

Si la liste des inscriptions à la X-Fly est complète, l'inscription est en attente

### 3.2 Tarifs

Il existe 2 tarifs en fonction de la date d'inscription : un tarif normal et un tarif réduit (si l'inscription est validée 60 jours avant le début de la X-Fly : le 14 mai 2008).

Prestations offertes par l'organisation :

Hébergement, pension complète, navettes, dotation du matériel de couchage collector « Quechua – X-Fly 2008 », cartes, dotation de lots aux remises des prix.

Tarif normal : 185 €

Tarif réduit : 160 €

Pour les biplaces, le passager doit régler son inscription au même titre que les pilotes.

Clause de non remboursement :

En cas de désistement à partir du 30 juin, l'organisation ne remboursera pas le montant de l'inscription.

## 4 - SECURITE

### 4.1 Liste des inscrits

L'organisation considère que tous les pilotes inscrits à la X-Fly participent à toutes les étapes. Ainsi :

Si un pilote décide de ne pas voler, il doit en informer l'organisation le plus tôt possible, et au plus tard avant l'heure limite de pointage sécurité.

Si un pilote désire quitter la X-Fly, il doit en informer l'organisation qui le supprimera de la liste des pilotes inscrits.

## 4.2 Le pointage sécurité

Tous les pilotes inscrits doivent impérativement pointer individuellement à partir de l'heure de fin de manche qui sera précisée pour chaque jour au briefing.  
Le pilote dispose de 30 minutes après l'heure de fin de manche pour effectuer son pointage (physique au PC Course, par téléphone au numéro donné par l'organisation, auprès des navettes).

Le pointage sécurité permet à l'organisation de ne pas déclencher des recherches et des secours inutilement.

L'absence de pointage sécurité est une faute très grave qui entraînera des sanctions.

## 5.3 Heure limite de passage sur des points clefs

Pour des raisons de sécurité, le DE peut être amené à fixer une heure limite de passage en vol sur un point du parcours qu'il peut juger dangereux. Un non respect de cette règle entraînera une sanction qui sera décidée par le Jury. Celle-ci peut aller d'un avertissement à un 0 à l'étape.

## 4.4 Cas d'urgence

Dès son arrivée au sol, le pilote doit replier IMMEDIATEMENT son parapente. Un parapente au sol non rassemblé ou non replié signifie :

### J'AI BESOIN DE SECOURS

Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE. Le Jury appréciera le mode de compensation du score du pilote qui aura porté secours.

## 5 - MATERIEL DE VOL

### 5.1 Le parapente

Voir « Définition du parapente » dans le règlement FFVL

Concernant les voiles qui ne sont pas de série (prototype ou voile non homologuée), le pilote doit fournir à l'inscription le « Test en charge ».

Parapente de remplacement : voir règlement FFVL

### 5.2 Matériel obligatoire pour la X-Fly

Parapente homologué ou ayant au moins subi avec succès le test en charge.  
Parachute de secours (son absence constatée entraînera immédiatement une exclusion de l'étape).  
Le casque  
Une radio en état de marche  
Un GPS

### 5.3 GPS

Le GPS devra enregistrer les altitudes (ex : Garmin 12 non valide).  
L'autonomie d'enregistrement devra être suffisante (les étapes sont susceptibles de durer jusqu'à 10 heures).  
Il devra rester allumé en permanence. Une interruption de trace entraînera une étude précise de la trace et d'éventuelles sanctions s'il y a eu fraude (usage d'un véhicule, ...).

Il sera déchargé à chaque fin d'étape afin de valider la distance réalisée le jour même et de permettre le calcul des « points ».

Voir en complément le règlement FFVL « Le GPS »

### 5.4 Radio

Usage des radios, et fréquences autorisées : voir le règlement FFVL.

Tous les pilotes doivent être équipés d'une radio opérationnelle. Il est obligatoire pour les pilotes en vol d'être en écoute sur la fréquence pilote. Aucune information tactique ne peut être diffusée sur cette fréquence.

Des contrôles peuvent être effectués par le DE ou le DT et une sanction prononcée à l'encontre des pilotes qui voleraient sans possibilité de communiquer par radio (sanction pouvant aller jusqu'à l'interdiction de vol).

Dérogation :

Une dérogation sera faite pour les pilotes engagés sous la responsabilité d'une école. Ils pourront être sur une fréquence réservée pour leur école (fréquence choisie par l'école sous sa responsabilité). Ils devront être en permanence sur cette fréquence et joignable par leur moniteur et par l'organisation qui devra être informée des fréquences utilisées.

Le moniteur devra être équipé de 2 radios : 1 sur la fréquence pilote et 1 sur la fréquence de ses élèves. Il pourra ainsi faire le relais entre les élèves et les informations transmises sur la fréquence pilote.

## 6 - LA X-FLY

Les résultats seront exprimés en « flyers » et non en « points ».

Les étapes courues ne seront pas évaluées sur la vitesse de réalisation, mais davantage sur des choix tactiques, de la distance.

Il est possible de marcher sur les étapes de la X-Fly pour retrouver un décollage, ou pour finir l'étape. Mais les kilomètres réalisés en vol seront valorisés par rapport aux kilomètres marchés.

Il est possible sur certaines étapes d'utiliser une « navette », mais cela vous coûtera des flyers sur le résultat de l'étape du jour ! (cf tableau des pénalités)

Les pilotes doivent revenir par leurs propres moyens au bivouac, avant l'heure limite de clôture de la ligne d'arrivée.

Si un pilote n'arrive pas au bivouac dans les temps, la distance manquante pour arriver au goal à l'heure de clôture, est déduite de la distance réalisée dans la journée. Après l'heure limite, il peut faire appel à une navette, sans pénalité supplémentaire.

L'organisation se réserve le droit, en accord avec le DE et le comité de pilote d'adapter les définitions de manches suivantes (calcul de points, limite maximum de km dans la journée, ...). Ceci afin de pouvoir optimiser des journées aux conditions de vol marginales, l'esprit étant de voler et de profiter de tous les créneaux exploitables, mais toujours en privilégiant la SECURITE.

### 6.1 Manches possibles

#### 6.1.1 Distance libre à but fixé

Les pilotes effectuent le parcours qu'ils souhaitent, avec la possibilité de faire compter de 1 à 3 points de contournement au maximum (décidé au briefing de l'étape).

Le départ se fait du bivouac précédent, l'arrivée de l'étape étant au bivouac suivant.

Calcul des flyers :

1 Kilomètre volé	10 flyers	1 Kilomètre marché	6 flyers
------------------	-----------	--------------------	----------

Si le pilote arrive au bivouac dans les temps, il est gratifié d'un nombre de flyers équivalent à 20% de la distance Départ – Bivouac en ligne droite (réalisé en vol).

Exemple : St-Hilaire – Montlambert = 35 km ; le pilote qui arrive au bivouac aura marqué en bonus  $350 \times 20 / 100 = 70$  flyers, et ce quelle que soit la distance qu'il a réalisé dans la journée.

#### 6.1.2 Distance fixée sur axe avec cumul tactique de balises.

La distance prise en compte sera au maximum celle du Départ (bivouac précédent) au Bivouac en ligne droite. Ceci donnera les flyers distance.

On pourra y rajouter la valeur de certaines balises qui seront prédéfinies. Ces balises seront si possible des décollages afin qu'elles puissent aussi être faites à pied.